

Déclaration de Conformité

NITREX 250 (250/XX)

est conforme aux réglementations suivantes:

- Règlement CE EN1186-5-14/2003 et
- Règlement CE 2023/2006 en ce qui concerne les Bonnes Pratiques de Fabrication des matériaux et objets susceptibles d'entrer en contact avec des produits alimentaires

Tous les ingrédients, à commencer par les monomères et les additifs utilisés dans la fabrication de ce gant, sont conformes aux normes suivantes :

- listes de points positifs pertinents et
- LMS pertinente (Limite de Migration Spécifique) ou restrictions telles que spécifiées dans les réglementations alimentaires applicables de l'UE.

Données Générales de Migration:

iso-octane 20°C / 2 heures	50% éthanol 40°C / 2 heures	95% éthanol 40°C / 2 heures
< 1 mg/dm ²	3.8 mg/dm ²	8.3 mg/dm ²

Cette déclaration est basée sur les résultats du rapport d'essai d'Aitex Ref. 2020TM5160

Conclusions:

Aucune restriction n'est applicable dans aucune des catégories de denrées alimentaires de l'UE.



Fait à Irun le 10 Mars 2021.

Agustín Arocena

Director

NITREX SEGURIDAD LABORAL